

**EXIGENCES D'INSCRIPTION – SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES, DE TECHNOLOGIE,
DES SCIENCES DE LA VIE, IMMOBILIÈRES OU DE PLACEMENT**



Exigences relatives à l'inscription initiale	TSX Croissance Groupe 1 Sociétés industrielles, de technologie et des sciences de la vie	TSX Croissance Groupe 2 Sociétés industrielles, de technologie et des sciences de la vie	TSX Croissance Groupe 1 Sociétés immobilières ou de placement	TSX Croissance Groupe 2 Sociétés immobilières ou de placement
Actif corporel net¹, produits ou financement sans lien de dépendance (selon le cas)	Actif corporel net ou produits de 5 000 000 \$ Si l'émetteur n'a pas encore réalisé de produits, un plan directeur sur deux ans démontrant une probabilité raisonnable de générer des produits au cours des 24 prochains mois	Actif corporel net de 750 000 \$ ou produits de 500 000 \$ ou financement sans lien de dépendance de 2 000 000 \$ Si l'émetteur n'a pas encore réalisé de produits, un plan directeur sur deux ans démontrant une probabilité raisonnable de générer des produits au cours des 24 prochains mois	Sociétés immobilières : Actif corporel net de 5 000 000 \$ Sociétés de placement : Actif corporel net de 10 000 000 \$	Actif corporel net de 2 000 000 \$ ou financement sans lien de dépendance de 3 000 000 \$
Fonds de roulement et structure du capital	Fonds de roulement et ressources financières suffisants pour réaliser un programme de travail déterminé ou exécuter un plan d'affaires pendant 18 mois à la suite de l'inscription; fonds non affectés de 200 000 \$	Fonds de roulement et ressources financières suffisants pour réaliser un programme de travail déterminé ou exécuter un plan d'affaires pendant 12 mois à la suite de l'inscription; fonds non affectés de 100 000 \$	Fonds de roulement et ressources financières suffisants pour réaliser un programme de travail déterminé ou exécuter un plan d'affaires pendant 18 mois à la suite de l'inscription; fonds non affectés de 200 000 \$	Fonds de roulement et ressources financières suffisants pour réaliser un programme de travail déterminé ou exécuter un plan d'affaires pendant 12 mois à la suite de l'inscription; fonds non affectés de 100 000 \$
Propriété	L'émetteur détient une participation appréciable dans l'entreprise ou dans l'actif principal utilisé pour exercer les activités de l'entreprise		Sociétés immobilières : L'émetteur détient une participation appréciable dans des biens immobiliers Sociétés de placement : Aucune exigence	
Dépenses antérieures et programme de travail	Antécédents d'exploitation ou validation des activités ²		Sociétés immobilières : Aucune exigence Sociétés de placement : Politique publique de placement	Sociétés immobilières : Aucune exigence Sociétés de placement : i) Politique publique de placement et ii) 50 % des fonds disponibles doivent être affectés à au moins deux placements en particulier
Direction et conseil d'administration	Les membres de la direction, administrateurs y compris, doivent posséder une expérience et des connaissances techniques appropriées liées à l'entreprise et au secteur d'activité de la société, ainsi qu'une expérience pertinente au sein de sociétés ouvertes. La société doit compter au moins deux administrateurs indépendants.			
Répartition des titres, capitalisation boursière et flottant	Flottant de 1 000 000 d'actions; 250 actionnaires publics détenant chacun un lot régulier et dont les actions ne sont assujetties à aucune restriction relative à la revente; 20 % des actions émises et en circulation détenues par des actionnaires publics	Flottant de 500 000 actions; 200 actionnaires publics détenant chacun un lot régulier et dont les actions ne sont assujetties à aucune restriction relative à la revente; 20 % des actions émises et en circulation détenues par des actionnaires publics	Flottant de 1 000 000 d'actions; 250 actionnaires publics détenant chacun un lot régulier et dont les actions ne sont assujetties à aucune restriction relative à la revente; 20 % des actions émises et en circulation détenues par des actionnaires publics	Flottant de 500 000 actions; 200 actionnaires publics détenant chacun un lot régulier et dont les actions ne sont assujetties à aucune restriction relative à la revente; 20 % des actions émises et en circulation détenues par des actionnaires publics
Parrainage	Rapport du parrain, au besoin			

Les exigences d'inscription précitées doivent être satisfaites au moment de l'inscription. Les fonds recueillis ou les opérations conclues parallèlement à l'inscription sont pris en compte pour déterminer si la société respecte les exigences d'inscription.

- (1) La Bourse peut inclure dans l'actif corporel net tous les frais directs qu'un émetteur a engagé dans un projet au cours des cinq années ayant précédé la demande d'inscription passées en charge dans les états financiers.
- (2) Au niveau de la validation des activités, la Bourse peut prendre en considération l'existence:
- d'un prototype fonctionnel;
 - d'essais suffisants indiquant une probabilité raisonnable de viabilité commerciale;
 - d'une coentreprise ou d'une entente de collaboration avec un partenaire crédible;
 - d'évaluation de tiers de bonne réputation;
 - de données cliniques; et
 - d'un parrainage universitaire.

EXIGENCES D'INSCRIPTION – SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES, DE TECHNOLOGIE ET DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT



Exigences minimales d'inscription	TSX Sociétés de technologie non dispensées ^{3,9}	TSX Sociétés de recherche et développement non dispensées ⁹	TSX Sociétés qui prévoient être rentables non dispensées ⁹	TSX Sociétés rentables non dispensées ⁹	TSX Sociétés industrielles dispensées ¹⁰
Bénéfice ou produits			Preuve de bénéfice avant impôts lié aux activités courantes d'au moins 200 000 \$ pour l'exercice courant ou le suivant ⁴	Bénéfice avant impôts lié aux activités courantes d'au moins 200 000 \$ au dernier exercice	Bénéfice avant impôts lié aux activités courantes d'au moins 300 000 \$ au dernier exercice
Flux de trésorerie			Preuve de flux de trésorerie avant impôts liés aux activités courantes d'au moins 500 000 \$ pour l'exercice courant ou le suivant ²	Flux de trésorerie avant impôts d'au moins 500 000 \$ au dernier exercice	Flux de trésorerie avant impôts de 700 000 \$ au dernier exercice et de 500 000 \$ en moyenne aux deux derniers exercices
Actif corporel net			7 500 000 \$ ⁵	2 000 000 \$ ^{5,6}	7 500 000 \$ ⁵
Fonds de roulement et structure du capital	Fonds suffisants pour couvrir la totalité des frais de développement, des dépenses en immobilisations et des FA ⁷ prévus pour un an ⁸	Fonds suffisants pour couvrir la totalité des frais de recherche et développement, des dépenses en immobilisations et des FA ⁷ pour deux ans ⁸	Fonds de roulement suffisant pour exercer les activités et structure du capital appropriée		
Trésorerie	Minimum de 10 000 000 \$ en trésorerie, dont la majeure partie a été obtenue au moyen d'un placement par prospectus	Minimum de 12 000 000 \$ en trésorerie, dont la majeure partie a été obtenue au moyen d'un placement par prospectus			
Produits et services	Preuve que les produits ou les services sont rendus à un stade avancé de développement ou de commercialisation, et que la direction a les connaissances et les ressources nécessaires pour développer l'entreprise ¹¹	Antécédents d'exploitation sur au moins deux ans qui comprennent des activités de recherche et développement; preuve que la société a les connaissances et les ressources techniques nécessaires pour faire progresser ses programmes de recherche et développement ¹²			
Direction et conseil d'administration	Les membres de la direction, administrateurs y compris, doivent posséder une expérience et des connaissances techniques appropriées liées à l'entreprise et au secteur d'activité de la société, ainsi qu'une expérience pertinente au sein de sociétés ouvertes. La société doit compter au moins deux administrateurs indépendants.				
Répartition des titres dans le public et capitalisation boursière	1 000 000 d'actions librement négociées dans le public 10 000 000 \$ détenus par des actionnaires publics 300 actionnaires publics détenant chacun un lot régulier Capitalisation boursière d'au moins 50 millions de dollars		1 000 000 d'actions librement négociées dans le public 4 000 000 \$ détenus par des actionnaires publics 300 actionnaires publics détenant chacun un lot régulier		
Parrainage	Habituellement obligatoire				Non obligatoire

- (3) Comprend habituellement des sociétés du domaine du matériel informatique, des logiciels, des télécommunications, de la communication de données, de la technologie de l'information et des nouvelles technologies qui ne sont pas actuellement rentables ou qui ne sont pas en mesure de prévoir leur rentabilité.
- (4) La requérante doit déposer un jeu complet d'états financiers prévisionnels couvrant l'exercice courant ou le suivant (sur une base trimestrielle). Les prévisions doivent être accompagnées de l'avis d'un vérificateur selon lequel les prévisions sont conformes aux normes de vérification de l'ICCA à l'égard des informations financières prospectives. La requérante doit compter au moins six mois d'exploitation.
- (5) Dans certaines circonstances, les frais de développement différés ou d'autres actifs incorporels peuvent être inclus dans le calcul de l'actif corporel net.
- (6) Les sociétés ayant un actif corporel net inférieur à 2 000 000 \$ CA peuvent être admissibles à l'inscription si elles satisfont aux exigences relatives au bénéfice et aux flux de trésorerie qui s'appliquent aux sociétés à grande capitalisation.
- (7) « FA » s'entend des frais d'administration.
- (8) Des projections trimestrielles de la provenance et de l'utilisation des fonds, y compris les hypothèses qui s'y rapportent, signées par le chef des finances, doivent être produites. Les projections excluent les paiements sans engagement de tiers et les autres encaissements éventuels. Les sociétés de recherche et développement doivent exclure les flux de trésorerie liés aux produits futurs.
- (9) Des circonstances exceptionnelles peuvent justifier l'inscription d'une requérante qui ne satisfait pas aux exigences minimales d'inscription; en règle générale, la société doit alors être affiliée à une entreprise établie ou avoir une situation financière exceptionnellement solide.
- (10) La note 7 s'applique aussi dans le contexte de l'octroi d'une dispense. Les demandes d'émetteurs à vocation spécifique sont généralement étudiées dans des circonstances exceptionnelles.
- (11) En règle générale, seuls les produits historiques liés à la principale activité de la société ou à des contrats de vente future sont considérés comme une preuve satisfaisante. D'autres facteurs peuvent également être pris en considération.
- (12) D'autres facteurs peuvent également être pris en considération.